



## Foire aux questions

### **J'ai une idée de projet. Quelles sont les étapes à suivre?**

Visitez notre section boîte à outils pour vous aider dans la réflexion de votre projet. Vous pouvez aussi compléter le formulaire en cliquant sur l'onglet au haut de la page afin de prendre rendez-vous avec un de nos conseillers.

### **J'aimerais acheter une entreprise, mais je n'en connais aucune. À qui dois-je m'adresser?**

Prenez rendez-vous avec un de nos conseillers en complétant le formulaire en cliquant sur l'onglet au haut de la page. Nous serons en mesure de dresser un profil du type d'entreprises qui vous convient et de vous pister sur des organisations potentiellement à vendre.

### **Avez-vous un modèle de plan d'affaires?**

Référez-vous à notre section boîte à outils.

### **Avez-vous un modèle d'étude de marché?**

Référez-vous à notre section boîte à outils.

### **Quels sont les frais associés à vos services?**

Nos services-conseils sont gratuits et offerts à tous les promoteurs voulant développer un projet d'affaires sur le territoire de la Manicouagan.

### **Est-ce que je dois avoir un permis spécial?**

Tout dépendant du secteur d'activité, certains permis sont nécessaires. Informez-vous auprès des ministères concernés. Nous pouvons vous guider dans ces étapes.

De plus, certaines municipalités exigent d'avoir un permis d'entreprise sur leur territoire. Veuillez vous référer au service d'urbanisme de la municipalité où sera développée l'entreprise.

### **J'ai un projet de commerce de détail ou de restauration, y a-t-il des subventions offertes?**

Non, votre secteur d'activité n'est pas admissible aux programmes de subventions d'Innovation et développement Manicouagan. Par contre, nous pouvons toujours vous aider avec des services-conseils.

### **Quelles sont vos sources de financement?**

Consulter notre politique d'investissement dans la section boîte à outils.

### **Quel montant dois-je investir dans mon projet?**

En moyenne, les programmes de financement et les institutions financières considèrent qu'une mise de fonds en argent de 10 % à 20 % est nécessaire pour obtenir du financement.

**Ma cote de crédit n'est pas très bonne, puis-je me lancer en affaires?**

Oui. Tout s'explique. N'hésitez pas à parler de votre historique de crédit à vos bailleurs de fonds.

**J'ai un dossier criminel, est-ce que je peux me lancer en affaires?**

Oui, mais vous devrez expliquer et fournir des documents légaux lors du processus de financement. Ceci n'est pas un frein catégorique au développement d'une entreprise, mais peut soulever des questions des partenaires financiers.

**Quelles sont les formes juridiques possibles pour mon projet d'entreprise?**

Consultez le document *formes juridiques* dans notre boîte à outils.

**Quelles sont les étapes pour enregistrer mon entreprise?**

Vous devez aller sur le site du Registraire des entreprises du Québec :

<http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/>

À partir de ce site, vous pourrez enregistrer votre entreprise sous la forme juridique voulue et vous obtiendrez votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

**Dois-je m'enregistrer aux taxes?**

<http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvhtvq/reglesdebase/particularitespetitfournisseur.aspx>

**Comment je procède pour obtenir mon numéro de taxes?**

Vous devez faire la demande à Revenu Québec : <http://www.revenuquebec.ca> et ensuite allez dans la section Entreprise. Vous y trouverez le sujet : Enregistrer mon entreprise aux taxes. Suivez les indications de Revenu Québec.

Psst. Vous êtes en démarrage de votre entreprise, le Gouvernement du Québec a développé un outil vous permettant d'acquitter vos obligations auprès de plusieurs ministères et organismes, étape par étape, à un seul endroit :

<https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/deg/presentationSide>.